

C
COMMERCE

A inscrire
dès maintenant
à votre agenda

3 au 6
OCTOBRE

LUNDI,
6 MAI 1963
VOLUME XIX, NUMERO 40

m
MONTREAL

Congrès annuel de votre Chambre
au Seignior Club,
Montébello.

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL—14 EST, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL 1

Etude préliminaire sur la fiscalité

Depuis de nombreuses années, La Chambre a un comité des impôts qui étudie les incidences de l'impôt sur la vie sociale et économique des citoyens.

Ce comité, sous la présidence cette année de M. René Lemire, a tenu plus de trente réunions, pour faire cette étude soumise dernièrement à la Commission Carter.

L'intervention de la Chambre a été hautement appréciée des membres de la Commission royale d'enquête; elle constituait le premier exposé du point de vue canadien français. Nos félicitations à ceux qui l'ont si bien fait valoir.

1er PRINCIPE : L'ORDRE CONSTITUTIONNEL

C'est dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, que les responsabilités et les pouvoirs du gouvernement fédéral et de ceux des gouvernements provinciaux sont définis.

Le gouvernement fédéral a des pouvoirs de taxation et les gouvernements provinciaux ont, eux aussi, des pouvoirs de taxation selon la ligne de force de leurs responsabilités. Durant la période d'après-guerre, l'État fédéral a eu tendance à aller chercher des impôts pour des champs d'action qui ne lui appartenaient pas. De nombreuses études ont déjà été faites pour justifier ou pour blâmer cette action du gouvernement, mais le fait est là, il faut bien le constater.

En possession d'importantes sommes d'argent, le gouvernement fédéral a distribué ses largesses par des plans conjoints, des subsides de toute nature.

Devant cette situation la Chambre croit qu'un nouveau partage fiscal devrait être établi entre l'Etat fédéral et les provinces, conformément aux obligations de chacune des parties.

En corollaire, la Chambre reconnaît qu'il est nécessaire de subventionner les provinces moins favorisées; mais l'attribution de ces subsides doit se faire au moyen d'un système de péréquation.

Le problème délicat qui se pose alors, est de savoir jusqu'où peuvent aller les subsides? Est-ce que ce système de péréquation devrait être régi par une commission indépendante? Ne devrait-il pas être employé

(suite à la page 2)

Le président reçoit...

Monsieur H. Marcel Caron, votre nouveau président, a reçu à dîner ses collègues de l'Exécutif et du Conseil d'administration. Les chefs de service de votre secrétariat étaient aussi les invités du président.

Cette réception précédait la première assemblée du nouvel exercice et elle avait lieu au Club de Golf de Laval-sur-le-Lac.

Lundi dernier, une assemblée de l'Exécutif avait eu lieu et cette assemblée du mardi qui s'est déroulée dans une ambiance d'enthousiasme et de cordialité a certainement été très fructueuse. Le programme de l'année 63-64 est déjà en marche; on a adopté le budget; les comités reprennent corps; Commerce Montréal vous fera part, sous peu, des mandats des comités et fera appel à votre collaboration.

Les comités sont les agents de la pensée et de l'action de votre Chambre. Il faut la participation du plus grand nombre de membres possible.

EXÉCUTIF

MM. H. MARCEL CARON, C.A.,
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE
CHARLES DE LOTBINIÈRE HARWOOD,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
ROGER CHARBONNEAU, C.A.,
1ER VICE-PRÉSIDENT
FERNAND GIROUARD,
2E VICE-PRÉSIDENT
JEAN-P. W. OSTIGUY,
TRÉSORIER HONORAIRE
JACQUES LANGEVIN,
SECRÉTAIRE HONORAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION


MM. A. D. ARCHAMBAULT
ALBERT CHARBONNEAU
ANDRÉ CHARRON
JEAN GLAVEL
JEAN DESCHAMPS
EDOUARD DESLAURIERS
MAURICE FORGET
LAURENT GENDRON
VIATEUR GENDRON
MAURICE GERVAIS

GUYNEMER GIGUÈRE
ROCH GRENACHE
ZOTIQUE LESPÉRANCE
LÉON LORTIE
CHÂTEAUGUAY PERRAULT
ROLAND R. POULIOT, C.A.
RENÉ PROVOST
ANTONIO RAINVILLE
DONAT SICÔTE
ANDRÉ TRUDEAU

CONSEIL D'ARBITRAGE

MM. RAYMOND DUPUIS, C.R.
ANTOINE DESMARAIS
HONORÉ PARENT, C.R.
J.-ANTONIO LALONDE
LIONEL LEROUX
ALBERT DESCHAMPS
ROLAND CHAGNON, C.A.
ROMAIN BÉDARD, C.A.
J. C. ASSELIN, C.R.
ROGER DE SERRES
RENÉ PARÉ
ROSAIRE COURTOIS, C.A.

EUGÈNE THÉRIEN
30 ans d'expérience en
**ÉVALUATIONS
D'IMMEUBLES**



84, rue Notre-Dame
V.L. 99453 MONTRÉAL

**ELECTRO
VOX
INTERCOM**



- Opération facile
- Versatile
- Voix naturelle
- Timbre et signaux lumineux
- Conversations simultanées
- Chaque poste (de 2 à 40) coûte moins de .04 par jour
- Plan de location avantageux.
- Vente et service d'entretien par tout le Canada



ELECTRO-VOX INTERCOM INC.

Siège Social

2626, Bates Road, Montréal
Tél. RE. 9-1981

**Lavallée Bédard, Lyonnais
Gascon & Associés**

Comptables Agréés

ÉDIFICE KENT

10 est, rue St-Jacques, Montréal

UN. 1-6325

Trois-Rivières

Sherbrooke

Etude préliminaire... (suite de la première page)

pour les seuls services de base? Ne devrait-il pas s'en tenir au strict minimum?

Autant de questions que la Chambre se pose et dont elle sera en mesure de donner un exposé plus tard.

Mais un autre principe doit être mis de l'avant: le gouvernement fédéral ne devrait pas dans un régime de péréquation obliger, directement ou indirectement, les provinces à utiliser les sommes qui sont mises à leurs dispositions pour une fin déterminée.

Il doit laisser aux provinces le droit de disposer des sommes reçues par péréquation, de la façon qu'elles l'entendent.

2^e PRINCIPE : LE SYSTEME JURIDIQUE DIFFERENT

La Province de Québec a un système juridique différent de celui existant dans les autres provinces.

Dès lors, il est absolument nécessaire que les lois fiscales fédérales soient conçues en tenant compte du droit civil de la Province de Québec. Sans quoi on risque de léser une partie importante de la population du Canada.

En fait, dans le passé, on n'a pas tenu compte de cette situation particulière de deux régimes juridiques.

De nombreux exemples illustrent comment des citoyens ont pu être pénalisés parce qu'on n'avait pas tenu compte de l'incidence du droit civil français. L'impôt sur les dons, les transactions entre maris et femmes, entre autres, représentent pour les contribuables de la province de Québec, un fardeau beaucoup plus lourd. C'est une situation inconcevable et inacceptable.

Le problème de l'impôt sur les biens transmis au décès est aussi intimement relié au système juridique.

3^e PRINCIPE : CHOIX DES MOYENS D'IMPOSITION

Dans l'optique du mandat de la Commission Carter, il faut envisager une révision du système des impôts en tenant compte du montant total du revenu que le gouvernement fédéral perçoit actuellement.

Dans la suite de cet exposé, nous tiendrons compte de cette prémisse, de façon à ce que toute diminution d'impôts qui sera proposée soit compensée par une augmentation d'impôts dans d'autres domaines.

Ceci étant dit, nous formulons un autre principe d'importance majeure:

« La Chambre croit qu'il y aurait lieu de mettre davantage l'accent sur les impôts à la consommation (indirects) que sur les impôts à la production (directs) ».

Nous verrons plus loin, en examinant chacun de ces impôts, comment ce principe peut s'appliquer.

(suite à la page 3)



LE TOUR CLASSIQUE DE L'EUROPE

Direction: M. René LESCOP, professeur au Collège Stanislas
HUITIEME EXCURSION ANNUELLE

ANGLETERRE — BELGIQUE — HOLLANDE — ALLEMAGNE
FRANCE — ESPAGNE — ITALIE — AUTRICE — SUISSE

Les autocars de grand tourisme... pour les parcours les plus scéniques... les trajets les plus longs dans le confort des trains rapides... hôtels de tout premier ordre... partout une atmosphère de cordialité...

Deux départs: S.S. HOMERIC, 28 juin et 17 juillet

Voyage principal — 9 pays — 47 jours en Europe. Voyage abrégé — 5 pays — 28 jours en Europe. — Prix à partir de \$1,233.00 (dollars canadiens)

Choix de traversées transatlantiques en avion

VOYAGES HONE

1460, AVENUE UNION, MONTREAL 2

VI. 5-8221

A partir du 11 MAI

votre Chambre et ses services logeront temporairement au

31 ouest, rue SAINT-JACQUES

dans l'édifice du Crédit Interprovincial

Commerce Montréal vous renseignera quant au numéro de téléphone dès que nous en aurons la confirmation.

Etude préliminaire... (suite de la page 2)

A. Impôts-directs

Reprenons chacun des impôts existants en vertu des deux grandes divisions: impôts directs et impôts indirects. Sous la rubrique impôts directs, examinons les impôts sur le revenu des particuliers et les impôts sur le revenu des corporations.

1) Impôts sur le revenu des particuliers

Dans les impôts sur le revenu des particuliers, considérons deux aspects: l'aspect équité et l'aspect incidence économique.

a) L'aspect équité:

4e PRINCIPE LE MINIMUM VITAL

En ce qui concerne les impôts sur le revenu des particuliers la Chambre estime qu'une saine politique fiscale doit reposer sur le principe suivant:

« L'impôt sur le revenu des particuliers ne doit pas frapper le revenu nécessaire à la subsistance du contribuable et de sa famille ».

Pour atteindre cet objectif, la Chambre recommande des exemptions de base en vue de protéger le minimum vital.

5e PRINCIPE : AU-DESSUS DU MINIMUM

1. Au-dessus du minimum vital, la Chambre a examiné, entre autres, quatre hypothèses possibles.

- maintenir un taux gradué
- avoir un taux gradué avec un taux maximum de 50%
- avoir un seul taux avec une augmentation des exemptions
- avoir deux taux, un qui serait minimum pour rejoindre le minimum vital; l'autre qui serait un taux moyen.

(suite à la page 4)



Crown Trust

COMPANY

EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES DEPUIS 1897

393 ouest, rue St-Jacques, Montréal - VI. 2-8362

M. PAUL-A. CARDINAL, conseiller

Quel
que soit
votre
sport favori...
Nous avons
l'article
tout désigné



OMER DESERRES

1406 St-Denis - AV. 8-0251

Lemay, Poulin & Corbeil

AVOCATS

Henri-Paul Lemay, c.r.
Jean-Marc Poulin
Micheline Corbeil

132 ouest, St-Jacques
VI. 2-8946

Tél.: AV. 8-1246-7

LES INGÉNIEURS ASSOCIÉS LTÉE

Bureau fondé en 1928

Labrecque, Gagnon &
Neugebauer

Ingénieurs conseils

10 ouest, rue St-Jacques
MONTRÉAL

À VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATIONALE

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

Une expérience d'au-delà d'un
demi-siècle au service des



Architectes
Communautés
Entrepreneurs
Industriels

**BEN
BELAND**
INCORPORÉE

LE TEMPLE DE LA LUMIÈRE
7152 boul. St-Laurent, Montréal
CR. 4-2465

DANTHE

FAC-SIMILE LÉVÉ

- REPRODUCTIONS
- MULTICOPIES
- ACCESSOIRES POUR ARCHITECTES
ET INGÉNIEURS
- PAPIER SENSIBILISÉ
- PAPIER À DESSIN

QUALITÉ - SERVICE

3930, ave de Courtrai - RE. 1-7561

A VENDRE

- Machine à adresser Bradma électrique
- Machine à embosser les plaques
- 4,000 plaques usagées Bradma
- Trois cabinets de 24 tiroirs chacun pour plaques-adresse
- Miméographe A. B. Dick manuel, modèle 432.

TOUTE OFFRE RAISONNABLE
SERA ACCEPTÉE

Jean P. Héroux (VI. 2-3434)



TRANSPORT INC.
BONDED CARTAGE
G. GAUTHIER

Livraison de colis
Déménagement et entreposage
Transport général

DU. 9-8428

Etude préliminaire... (suite de la page 3)

2. La Chambre croit qu'il faut maintenir un taux gradué parce que la graduation fait reposer d'une façon plus équitable le fardeau des impôts.

3. Mais il ne semble pas équitable qu'un contribuable soit obligé de verser en impôt plus de 50% de son revenu. Une telle mesure décourage l'initiative.

b) L'aspect incidence économique

6e & 7e PRINCIPE

La Chambre reconnaît que parmi les objectifs économiques, l'un des plus importants est celui de la formation de capitaux canadiens. Pour atteindre cet objectif, une action peut être entreprise au niveau des dividendes et du profit de capital.

1) pour les dividendes

Dans ce domaine, la Chambre énonce deux possibilités:

a) On peut réduire considérablement les impositions entre les mains d'une personne résidant au Canada pour les dividendes provenant des compagnies canadiennes imposables. Ceci aurait comme effet:

- d'encourager les placements dans les entreprises canadiennes,
- de simplifier considérablement l'application de la loi.

b) On peut enlever toute imposition sur les dividendes provenant des compagnies canadiennes imposables pour les personnes résidant au Canada... Ceci aurait comme effet de décourager l'évasion fiscale... mais risquerait d'être inéquitable pour certaines catégories de contribuables. Il faudrait donc penser à faire des corrections dans d'autres secteurs de l'imposition.

2) pour les profits de capital

La Chambre croit que l'on doit continuer à ne pas taxer les profits de capital.

2) Impôts sur les corporations

1er problème: Taux uniforme — 8e principe

a) Selon la Chambre, l'impôt sur les corporations est trop élevé. Il y a lieu d'amorcer une réduction des impôts.

A ce stade, il faut diviser les entreprises en deux groupes:

- les entreprises en situation de monopole ou d'oligopole,
- les entreprises en situation de concurrence parfaite.

Prenons par hypothèse un taux uniforme. Dans le cas de monopole ou d'oligopole, le transfert de l'impôt aux consommateurs se fera dans une large mesure.

Dans le cas de concurrence parfaite, le transfert de l'impôt aux consommateurs ne se fera que partiellement. Le taux uniforme, qui n'apporte pas de complication administrative, défavorisera les entreprises en situation de concurrence parfaite.

Dans la mesure où il est passé aux consommateurs, cet impôt est une taxe de vente déguisée.

(suite à la page 6)

Nous roulons 24 heures par jour pour vous plaire

TRANSPORT LOCAL — LONGUE DISTANCE



PAUL BÉGIN, PRÉSIDENT

RAPIDITÉ — SÉCURITÉ

Transports, légers ou lourds exécutés à l'heure ou au contrat

1584, rue Clark, Montréal — Tél.: 849-6131 et 273-2491

15^{ème}

Tournoi de GOLF

de

Votre CHAMBRE

15^{ème}

au

15^{ème}

Lachute Golf & Country Club

le jeudi, 22 août 1963

15^{ème}

BUREAU DE PLACEMENT
de haute qualité composé de
conseillers bilingues spécialisés dans
l'attribution d'emplois

**LE SERVICE DU PERSONNEL
SIGMA LTEE**

Une compétence professionnelle

Pour un personnel bilingue
de qualité supérieure

Mme Jacqueline LE CORRE, directrice
1410 Stanley, suite 620 - 842-1500

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER & CIE

Comptables agréés

Roger Messier, c.a.

Robert Jacques, c.a.

Régent Gauthier, c.a.

Jacques Martin, c.a. (Associé - Joliette)

455 ouest, Craig — 866-6791

NOUS
RÉPONDONS
AUX
TÉLÉPHONES

TELEPHONE
ANSWERING
SERVICE LTD.



UN. 6-6921

Robert V. de L. Harwood, Vice-Prés.

Courtois, Fredette & Cie

Comptables agréés

ROSAIRE COURTOIS, C.A. FLORIAN FREDETTE, C.A.
ROLAND R. POULIOT, C.A. MARTIN LAJEUNESSE, C.A.
ROGER POUPART, C.A. GUY CHARETTE, C.A.
LÉO ROBILLARD, C.A. LOUIS-PHILIPPE HÉTU, C.A.

10 ouest, rue St-Jacques

Tél.: 842-8621 Montréal

Répertoire

Brevets d'invention
Marques de Commerce

MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN
2100, rue Drummond — AV. 8-2152

Etude préliminaire... (suite de la page 4)

C'est un impôt mauvais parce qu'il frappe les consommateurs sur tous les produits indistinctement; par exemple, les aliments. Il pénalise les producteurs efficaces; il frappe les produits d'une surcharge qui nuit à l'exportation.

b) La Chambre favorise tous les stimulants qui peuvent aider l'industrie à mieux se porter.

2e problème: Petites et moyennes entreprises

Un taux d'imposition trop élevé ne permet pas aux petites et aux moyennes entreprises une accumulation de capital pour leur permettre de concurrencer les grandes entreprises.

La Chambre croit qu'il est très important de permettre aux petites entreprises d'accumuler du capital.

Dans ce sens, le taux uniforme pose un problème. Il faut trouver une formule pour conserver aux petites et aux moyennes entreprises les privilèges déjà acquis.

3) Impôts sur les biens transmis au décès — 9e principe

La Chambre recommande de supprimer l'impôt fédéral sur les biens transmis au décès et sur les dons.

Cet impôt en plus de produire très peu de revenus pour le gouvernement fédéral, se trouve à affecter particulièrement le droit de propriété plus qu'aucun autre impôt. De ce fait, les impôts sur les biens transmis au décès et les dons devraient relever des provinces.

(suite à la page 7)

On Offre

Les personnes suivantes sont en quête
d'un emploi :

FEMMES

- 1 dactylo;
- 1 téléphoniste bilingue;

HOMME

- 1 comptable bilingue;

UN. 1-9051 - POSTE 16

RÉFÉRENCE: SERVICE NO.

241

On Demande

De bons employés capables de remplir
les fonctions suivantes :

HOMME

- 1 vendeur bilingue;

UN. 1-9051 - POSTE 16

RÉFÉRENCE: SERVICE NO.

242

PREMIER PLAN

Le problème du bilinguisme dans la fonction publique a fait l'objet de plusieurs interventions de votre Chambre, plus particulièrement, du mémoire qu'elle a présenté à la commission Glassco.

Depuis la question a fait son tour de presse et elle a été l'objet de plusieurs déclarations de nos chefs politiques.

Dans son premier message, aux citoyens canadiens à titre de chef du gouvernement fédéral, M. Pearson a promis de "travailler à l'élimination des difficultés et des tensions qui existent à l'intérieur du pays". La situation actuelle du bilinguisme dans la fonction publique est une de ces difficultés. Il faut donc espérer que le nouveau gouvernement y apportera une solution.

En attendant, Commerce-Montreal vous invite à voir les vendredi 10 et 17 mai à 10.30 p.m. au canal 2, deux émissions sur cette question dans la série "Premier Plan"

Protection d'usine
Contrôle de circulation
Enquêtes
Service de radio-patrouille de nuit
Essai d'honnêteté des employés
Agents secrets

Service de gardes armés
Détection de mensonges
Service de gardiens
Remplacement
Service de rapportage
Escorte de valeurs

OUVERT 24 HEURES PAR JOUR

7356, St-Hubert, Montreal 10

Tél.: 274-7691



Etude préliminaire... (suite de la page 6)

B. Impôts-indirects

Examinons maintenant les impôts indirects; soit la taxe de vente, les taxes et droits d'accises, les droits de douane.

a) Taxe de vente

Au début de cette étude, nous avons souligné qu'une diminution de revenus dans un domaine devrait être compensée par une augmentation dans un autre domaine. La taxe de vente nous apparaît comme une source importante de revenus.

10e principe

La Chambre recommande de remplacer la taxe de vente au niveau du fabricant par une taxe de vente au niveau du détaillant.

Cette taxe de vente serait très près du consommateur.

- Elle affecterait beaucoup moins la structure des prix,
- Elle serait beaucoup moins difficile à administrer qu'une taxe au fabricant,
- Elle éliminerait les prix notionnels de vente,
- Elle ferait prendre conscience au consommateur du fardeau fiscal qu'il supporte.

Le problème de perception

La Chambre croit qu'une double perception ajoute des frais supplémentaires que le citoyen est appelé à payer et complique la perception.

On devrait éviter le chevauchement des services en autant que c'est compatible avec les droits de chacun.

b) Taxes et droits d'accises — 11e principe

La Chambre reconnaît que l'existence de certaines taxes d'accises est justifiée, en autant que ces taxes n'affectent pas l'usage des biens essentiels.

Comme éléments de politique économique, ces taxes sont nécessaires pour obtenir plus de revenus en affectant les produits de luxe.

c) Droits de douane

La Chambre croit que les droits de douane sont eux aussi intimement liés à la politique économique du pays et qu'en conséquence ils peuvent être justifiés selon les circonstances.

Ces taxes peuvent s'avérer d'importance pour le commerce extérieur, puisqu'elles peuvent servir à équilibrer la balance des paiements. L'application des droits de douane varie selon la nécessité d'adopter à un moment ou à un autre une politique de libre échange, ou des mesures protectionnistes.

Aux chefs d'entreprise et au personnel de direction

Cours de Perfectionnement en Administration



Du 26 mai au 8 juin 1963

À ESTÉREL, QUÉ.

Deux semaines de cours selon la « méthode des cas » sous la direction de professeurs de

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
et du HARVARD BUSINESS SCHOOL

Pour prospectus et formule d'inscription, s'adresser à :

Jean Deschamps, 535 Avenue Viger, Montréal 24 — 844-2821

INSTALLATION

- Commerce
- Résidence
- Industrie
- Réparations générales



Membre de
A.P.E.E.

6618 ave Chambord
274-5408

INDUSTRIES — COMMERCE

RÉSIDENCES

Appelez
MARC GARNEAU
gérant



LAVAGE DE VITRES

EXCELSIOR

Nos 25 ans d'expérience
garantissent notre travail
429 St-Vincent Montréal

TECHNICIENS SPÉCIALISÉS en chauffage — plomberie



VI. 9-4107

360 est, rue Rachel — Montréal

TRADUCTION TECHNIQUE

- Traduction de textes techniques
- Adaptation de messages publicitaires selon maquettes fournies
- Autres services de traduction

Interpretex

4180, DE COURTRAI
Bureau 300 — Montréal 26
Tél.: RE. 1-6488

N'OUBLIEZ PAS

que le nombre de chambres est
STRICTEMENT LIMITE
 pour votre congrès au

SEIGNIORY CLUB du 3 au 6 octobre

VOUS POUVEZ RESERVER IMMEDIATEMENT
 Service des manifestations - UN. 1-9051

EXTRA SUPERIOR

RON CABANA SUPERIOR

*Carta Blanca
 White Rum
 of superlative fineness
 and quality
 Thoroughly aged for years
 in white oak casks*

MELCHERS DISTILLERIES LIMITED
 DISTILLERS SINCE 1888
 HEAD OFFICE: MONTRÉAL, QUEBEC
 CANADA

W
 R
 C
 U

REÇU LE
 6 AVR. 1977
 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
 DU QUÉBEC

charme des Iles

Aide à la réhabilitation

Nous portons à l'attention des lecteurs de Commerce Montréal, une demande qui vient de nous être faite.

Les personnes intéressées à faire exécuter des travaux par les malades du Centre de Réhabilitation sont priées de signaler UN.: 1-9051, poste 16.

Monsieur le Président,

"Quelques mots pour solliciter votre aide, dans la recherche de travail, pour venir en aide aux personnes atteintes de maladies chroniques, faisant partie de notre Centre de Réhabilitation.

En effet, nous avons des jeunes et des moins jeunes qui possèdent encore de bonnes mains, mais dont les jambes ne le sont plus. Ces personnes seraient très heureuses de travailler à de menus travaux. D'ailleurs, nous avons eu de ces travaux, tels que: assembler des morceaux de crayons, monter des boîtes, etc... Tout ce travail à de modiques prix qui avantage autant les malades que les commerçants eux-mêmes.

Pour les malades, du point de vue financier: cela leur permet de payer leurs cigarettes, liqueurs. Sur le côté physique: en leur faisant faire des exercices, et sur le côté moral: un grand réconfort. Nous avons des salles à cet effet, et nous travaillons assez rapidement.

Plusieurs des membres de votre association, pourraient profiter de cette offre qui signifierait: économie de temps et d'argent. Nous prenons tous les travaux de fabrication: plastique, carton ou autres.

Nous vous remercions beaucoup à l'avance, et sommes certains que vous voudrez bien nous rendre une réponse dans l'affirmative sous peu."

LES
SERVICES DE SANTE DU QUEBEC

ASSURANCE GROUPE

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire, et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

Montréal 36,
 3737 est, rue Sherbrooke,
 Président de la C.E.C.M.,
 Me Marc Jarry, avocat.